

DOSSIER DE PRESSE



Inauguration de l'écoquartier PARC PRINCESSE du Vésinet (78)

Le 29 juin 2023 - 10h45

La Ville du Vésinet et Grand Paris Aménagement inaugurent au sud-est de la Commune du Vésinet le Parc Princesse, écoquartier de haut niveau environnemental, pensé en concertation avec les vésigondins, qui entoure l'ancien asile impérial classé aux Monuments Historiques et qui s'inscrit dans la trame historique et paysagère de la Ville-Parc du Vésinet.

En présence de

Bruno CORADETTI, Maire du Vésinet

Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT, Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France, Maire de Mennecy, Président du Conseil d'administration de l'EPFIF et Président du Conseil d'administration de Grand Paris Aménagement

Sommaire

Inaugurer le Parc Princesse	5
Le programme de l'inauguration	6
L'aménagement du Parc Princesse du Vésinet	7
L'approche de Grand Paris Aménagement	8

Contact presse

Direction de la Communication de Grand Paris Aménagement

Marie Gallas-Amblard

marie.gallas-amblard@grandparisamenagement.fr

Retrouvez ce dossier de presse [en ligne](#)

Crédit : Habiter un quartier boisé @Philippe Letang



Inaugurer le Parc Princesse

La Ville du Vésinet et Grand Paris Aménagement inaugurent le 22 juin 2023 l'écoquartier du Parc Princesse, revitalisé pour créer un cadre de vie privilégié dans un site historique, ouvert sur la ville.

Par cette réalisation, Grand Paris Aménagement s'est mis au service de la ville du Vésinet pour faire vivre un nouveau quartier au patrimoine architectural et arboricole remarquable, pensé en concertation avec ses habitants et répondant à des enjeux de mixité sociale dans l'accès aux logements, mais aussi de qualité des espaces publics et de vie de quartier.

La revitalisation de cette véritable « ville-parc » prouve à nouveau l'ambition que porte Grand Paris Aménagement de créer de la qualité de vie pour tous, dans tous les territoires d'Île de France et pour longtemps.

« Ayant résisté à 150 ans de pression foncière, en étant seulement à 10 km de Paris, la ville du Vésinet constitue un bien commun dont les trois grands facteurs sont les espaces publics, le patrimoine architectural et le patrimoine arboré. Longtemps caché derrière ses murs, le Parc Princesse s'est transformé pour s'ouvrir sur la ville du Vésinet. Nous sommes fiers d'inaugurer ce jour un écoquartier conçu avec exigence et responsabilité, qui va accueillir près de 1 600 habitants, un événement considérable pour notre commune de 16 000 habitants. »

Bruno Coradetti
Maire du Vésinet

Le patrimoine architectural de la ville du Vésinet, datant principalement des années 1850-1930, colore l'ensemble de la ville. Sur le site de l'écoquartier du Parc Princesse, l'Hôpital du Vésinet (ancien Asile Impérial), inauguré en 1875, est un monument imposant, classé aux monuments historiques, et constitue une figure centrale du futur quartier Princesse.

Le Parc Princesse est la réalisation contemporaine de la « ville-parc » imaginée à l'époque du comte de Choulot, qui posait la notion de jardin comme symbole de modernité et proposait une façon d'habiter qui intègre la nature au cœur des modes de vie. Cela se traduit dans cet écoquartier par la mise en place d'une trame généreuse d'espaces verts, de parcs, pelouses, lacs et rivières artificielles, mais également par la construction de logements de haut niveau environnemental.

Les travaux, initiés en novembre 2018, ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Grand Paris Aménagement et suivis par le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine constitué par l'Agence TER, le bureau d'études VRD SODEREF, le bureau DD VIZEA et Gautier Bicheron, architecte du Patrimoine.

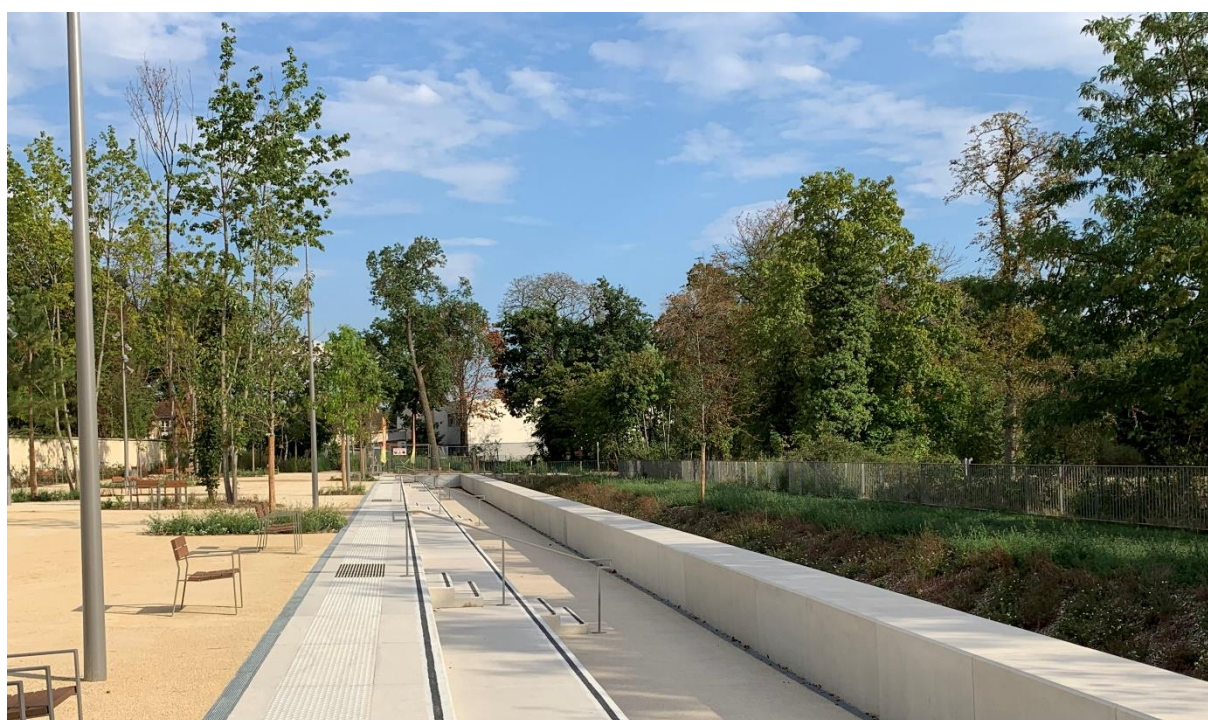
« L'aménagement du Parc Princesse s'est fondé sur la vision du Maire, Bruno Coradetti, et une participation citoyenne enrichissante. Cet alliage de volonté politique et de concertation est un gage de réussite pour le futur quartier, conçu par les équipes de Grand Paris Aménagement avec un haut degré d'exigence écologique et d'inclusion sociale, dans le respect de ce patrimoine remarquable et de l'idée de « ville-parc » qui le caractérise, plus encore aujourd'hui ».

Jean-Philippe Dugoin-Clément
Président de Grand Paris Aménagement
Vice-Président de la Région Île-de-France

Programme de l'inauguration du Parc Princesse - 10h45



Crédit : Grand Paris Aménagement

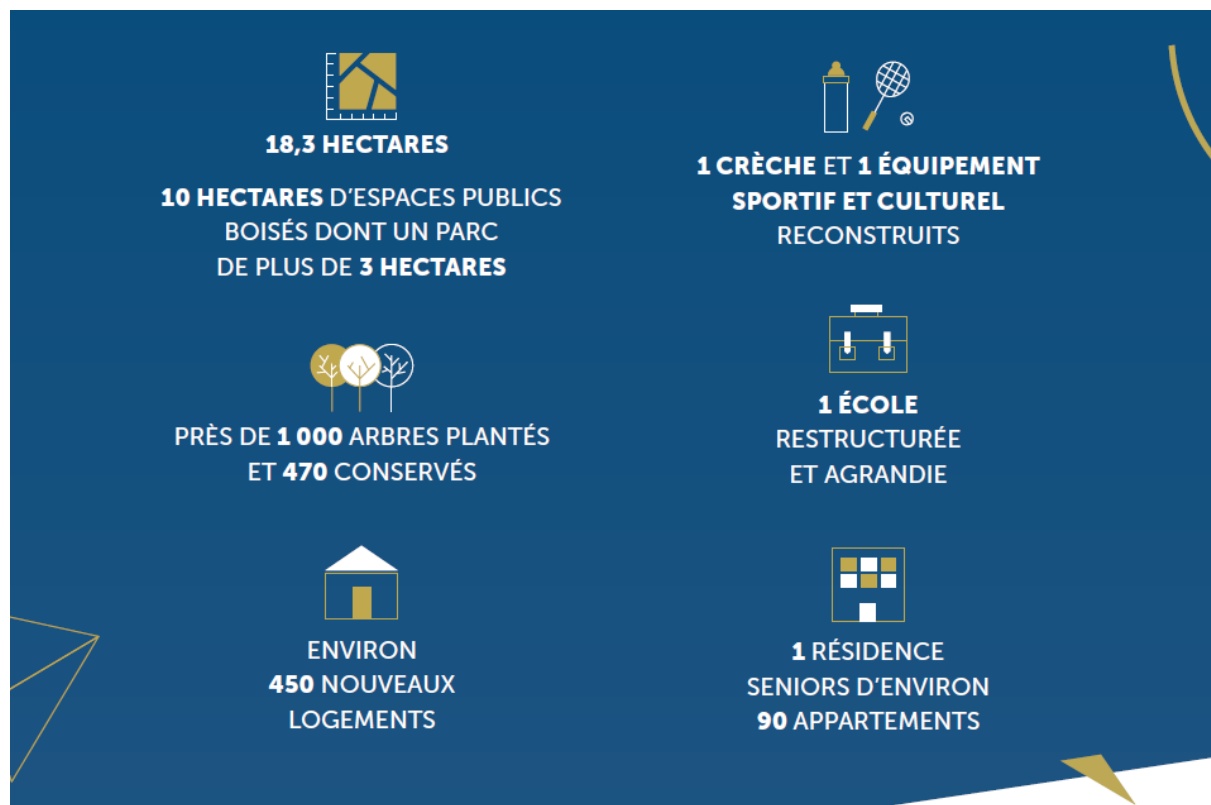


Crédit : Les gradins de l'Esplanade- Maurice Denis

L'historique du Parc Princesse

2014	– Signature de la concession d'aménagement de Grand Paris Aménagement
2015-2016	– Mise au point du Plan Général d'Aménagement
2016-2017	– Études de conception des immeubles de logements
2017	– Premières interventions sur le site (débroussaillage, démolitions de bâtiments existants, diagnostics de sols)
2018	– Mise en chantier des espaces publics
2019	– Conception des équipements, mise en chantier des premiers logements
22 juin 2023	– Inauguration du Parc Princesse

Le Parc Princesse en quelques chiffres



Un projet d'aménagement de haut niveau environnemental

L'écoquartier du Parc Princesse est un projet mené depuis 2014 par **Grand Paris Aménagement** en partenariat avec la **ville du Vésinet** et ses habitants. Pour mener à bien ce projet, Grand Paris Aménagement a mobilisé une équipe de professionnels aux compétences multiples, dont : l'**Agence Ter**, urbaniste et paysagiste, Grand Prix de l'urbanisme 2018, en charge des études de conception et de la maîtrise d'œuvre des espaces publics et **ARP ASTRANCE**, en charge des diagnostics et des préconisations relatifs à la préservation de la biodiversité.

La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité de l'écoquartier du parc Princesse a été un impératif dans l'aménagement du quartier. Des lieux naturels sont protégés pour préserver la biodiversité existante ; près de **470 arbres anciens** ont été conservés dans le cadre de la réalisation du quartier et près de **1 000 arbres ont été plantés**.

Pour répondre aux exigences environnementales du quartier, Grand Paris Aménagement s'est engagé à réaliser des programmes exemplaires en termes de développement durable :

Les logements sont labellisés **NF Habitat HQE** (Haute qualité environnementale) et sont tous 20% plus performants que la réglementation thermique en vigueur au moment de la construction (Réglementation Thermique de 2012 -10% ou -20%). Le label s'obtient en répondant à un certain nombre d'exigences sur les plans techniques concernant notamment l'isolation thermique et acoustique, la lumière naturelle, l'économie de charges, la qualité de l'air intérieur ou encore la sécurité.



Crédit : Dorothée Vant-Benard

De plus, l'ensemble des programmes met l'accent sur l'**utilisation de matériaux biosourcés** : la totalité des programmes est certifiée **NF Habitat** et **Label biosourcé** (a minima niveau 1). Les logements, 100% labellisés « Bâtiment biosourcé », bénéficient de larges ouvertures, de prolongements extérieurs généreux et d'une double ou triple exposition.

Un aménagement fidèle à l'histoire du Vésinet



Le paysagiste Paul de Lavenne, comte de Choulot (1794 – 1834) avait conceptualisé l'idéal d'une « ville-parc » où nature et ville seraient intégrées. Fidèle à l'esprit du concepteur des espaces verts du Vésinet et à la tradition vésigondine, le Parc Princesse conçoit le jardin comme symbole de modernité et propose un mode d'habiter avec la nature au cœur des modes de vie. Cette volonté « *de créer un ensemble qui devient pour les yeux la propriété de chacun* » s'est traduite de manière urbanistique par :

- L'aménagement d'espaces de promenade généreux incluant une piste cyclable ;
- La réalisation d'un lac en réponse au 6^{ème} lac initialement prévu par le comte de Choulot ;
- La mise en scène du monument historique depuis de larges esplanades ;
- La libération du parc de la présence automobile via le stationnement en sous-sol ;
- Le maintien d'une centaine d'arbres remarquables du PLU ;
- Le modèle alternatif de haute qualité entre grandes demeures et immeubles « pavillons », où les toits sont habités, ce qui permet d'offrir des vues cadrées sur le paysage des coteaux de la Seine, l'hôpital, le parc et le nouveau lac.

Un projet qui porte une démarche sociale volontariste

Ce nouveau quartier comptera à terme 1 600 habitants, un événement considérable pour une commune de 15 000 habitants.

- Parmi ces 456 logements, **234 sont des logements accession et 222 des logements locatifs sociaux** – dont 165 logements pour des familles et 30 logements au sein d’une résidence accueil à destination de personnes en situation d’exclusion du fait d’un handicap, gérée par la Fondation des Amis de l’Atelier.
- Une **résidence pour personnes âgées** ouvrira elle aussi ses portes, avec 64 unités d’hébergement et 27 logements sociaux à destination des seniors.
- Afin de répondre aux besoins en santé des habitants – nouveaux et anciens –, **une maison médicale de 400 m²** a été implantée dans le nouveau quartier.
- Enfin, **l’inclusion sociale** par l’aménagement passe également par la rénovation et la réhabilitation d’infrastructures au service d’une vie de quartier de qualité :
 - **Le Gymnase Princesse** - Réalisation d’un nouvel équipement associatif et sportif avec près de 33 places de stationnement en sous-sol
 - **Le Groupe Scolaire Princesse** - Réaménagement de l’École élémentaire et maternelle Princesse (aménagement de classes supplémentaires avec extension du réfectoire)
 - **La Crèche Princesse** – Augmentation de la capacité d’accueil en crèche avec la création de 20 berceaux supplémentaires en centre-ville,
 - **Le Marché Princesse** - Aménagement d’installations pour l’accueil d’un marché forain.

Crédit : Philippe Letang



La participation citoyenne au cœur du projet d’aménagement

Par l’écoute des habitants, de leur vécu, de leur pratique et de leur usage des lieux, Grand Paris Aménagement a permis de développer une programmation au service de tous : la programmation des espaces publics notamment, qui représentent près de **65% du projet**, a été au cœur de la concertation conduite en 2015 et 2016, aussi bien

sur la définition du projet urbain et des espaces publics, que sur la conception des projets architecturaux. Ces années de concertation ont permis le développement serein du projet, en lien constant avec les habitants.

Crédit : Agence Ter



Contact presse

Direction de la Communication de Grand Paris Aménagement

Marie Gallas-Amblard

marie.gallas-amblard@grandparisamenagement.fr

Retrouvez ce dossier de presse [en ligne](#)